VOL. LXI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 24 JANVIER 1923 — No. 9

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
...e Manitoba
... par A. GAUVIN
42, ...e Provencher
SAINT-BON... - MANITOBA
Télé... 1235

SESSION

La législature Manitobaine a commencé ses sessions jeudi dernier, au milieu des cérémonies ordinaires.

Tout galonné d'or le Lieutenant-Gouverneur a lu l'adresse du Trône et il a invoqué les bénédictions de Dieu sur les travaux des députés.

Espérons que ses prières seront exaucées et que les lois seront saines et sages.

L'Honorable P. A. Talbot, député de La Vérendrye a été nommé orateur de la Chambre.

Nous l'en félicitons cordialement et nous n'avons aucun doute qu'il fera un très bon président de l'Assemblée délibérative.

Jusqu'ici rien de bien extraordinaire.

La réponse à l'adresse a été proposée par M. Albert Préfontaine, député de Carillon.

Politicien expérimenté il s'est bien acquitté de sa tâche. M. Campbell député de Lakeside a secondé.

M. Norris, ancien premier ministre a parlé longuement sur les grandes qualités et l'efficacité de sa propre administration, il est encore à se demander pourquoi on l'a chassé du pouvoir; il se déclare toutefois de bonne humeur et plein d'espoir que le Gouvernement Bracken fera aussi bien que lui.

Le Premier-ministre a aussi prononcé son maiden-speech.

Le Premier-ministre nous fait l'effet d'un bon garçon, encore inaccoutumé aux procédures de la Chambre où il se meut avec circonspection.

Son discours peut être classé dans la classe des oraisons ordinaires; rien de trop mal et rien de trop brillant.

L'opinion générale semble bien être qu'il était plus dans son élément comme principal du Collège Agricole que comme leader de la Chambre.

En tout cas, il est encore jeune, en mesure de développer ses talents de législateur et l'avenir seul dira si cette nomination a été heureuse. M. Bracken sera jugé par ses actes et il aura pleine justice.

Jusqu'à présent la seule déclaration importante qui s'est faite est la réponse du premier-ministre à la question de M. Norris, au sujet de la loi scolaire, que le but de l'enquête projetée n'est pas le changement de la loi scolaire qui restera ce qu'elle est dans son esprit, mais que l'on désire seulement se renseigner pour voir s'il y a sujet d'en améliorer le rouage et perfectionner le système.

La question ouvrière a aussi déjà été mise sur le tapis. Comme l'an dernier elle promet de réchauffer la verve des députés et il semble clair que là-dessus il y aura vive discussion entre les députés des villes et les députés fermiers.

Messieurs Farmer, Queen, Bernier, Hamelin, Farmer, Dixon et Madame Rogers sont ceux qui ont pris la part la plus active dans ce débat qui évidemment ne fait que commencer.

LETTRE PASTORALE

à l'occasion de l'incendie du Collège de Saint-Boniface

Arthur Béliveau, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque de Saint-Boniface.

Au Clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les Fidèles du Diocèse de Saint-Boniface, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères.

Le vingt-cinq novembre 1922 restera une date triste entre toutes dans les annales de l'histoire du Nord-Ouest et plus particulièrement du diocèse de Saint-Boniface. En cette nuit lugubre, le Collège de Saint-Boniface, oeuvre de cent années d'efforts apostoliques, de dévouement et de sacrifices parfois héroïques, était rasé en quelques heures par un fatal incendie.

Le souvenir de l'émouvant sauvetage du personnel et des élèves surpris et pressés de toutes parts par l'élément destructeur restera à jamais gravé dans la mémoire de ceux qui en ont été les témoins attristés. Les dix victimes ensevelies sous les décombres font, de cette catastrophe, la plus terrible épreuve subie par notre ville épiscopale et, nous le disons sans hésiter, par le diocèse tout entier. Jamais, dans notre carrière épiscopale, nous avons éprouvé plus vivement combien sont sensibles et forts les liens d'affection qui nous unissent à ceux dont le Seigneur nous a confié la garde. La douleur causée par des événements aussi imprévus que tragiques devrait laisser après elle des coeurs inconsolables, mais nous sommes des chrétiens, et nous sentons le besoin de redire ici les paroles du grand apôtre: "Nous ne voulons pas, mes Frères, que vous soyez dans l'ignorance de la vérité touchant les défunts afin que vous ne vous affligiez pas comme ceux qui n'ont point d'espérance". (I Thes. IV, 12.). Ces paroles de consolation Nous aimons à vous les redire à la pensée de ces neuf jeunes gens moissonnés au printemps de la vie, et de ce bon Frère Stormont, ancien militaire converti, religieux d'une piété si éclairée et si édifiante. "O profondeur inépuisable de la sagesse et de la science de Dieu. Que ses jugements sont insondables et ses voies impénétrables." (Rom. XI, 33) Il ne nous appartient pas de scruter les mystères de Dieu pour en donner une explication, mais, puisque sa bonté envers ceux qu'il aime se manifeste souvent au sein de l'adversité, ne nous est-il pas permis d'espérer que s'il s'est choisi des victimes, c'est qu'il les a trouvées mûres pour le Ciel? "La volonté de Dieu est que nous soyons des saints." (I Thess. IV, 3.). La sanctification est toute la raison d'être de la vie humaine. A la lumière de cet enseignement ne devons-nous pas conclure que certains événements qui paraissent d'affreuses calamités sont parfois aux yeux de Dieu et de ses saints de réelles bénédictions? Les paroles suivantes du livre de la Sagesse ont un sens, et il importe de ne pas l'oublier: "Il a été enlevé de peur que la malice n'altérât son intelligence et que la séduction ne pervertît son âme." (Sag. IV, 11.).

Aux pertes de vies s'en joignent d'autres, d'un ordre inférieur, il est vrai, mais bien réelles. Nous sommes en face de ruines complètes; les assurances couvrent à peu près le quart des pertes. Ce désastre bien que matériel, nous émeut jusqu'aux larmes. C'est la disparition d'une institution aussi riche en souvenirs que féconde en promesses pour le futur. Le Collège de Saint-Boniface était la plus ancienne institution du genre, en ce pays, à l'ouest d'Ottawa. C'était l'épanouissement normal d'une oeuvre séculaire. Sa naissance remonte au temps des premiers missionnaires, Mgr Provencher en ayant été le fondateur. Animé d'un esprit vraiment apostolique et de vues surnaturelles, il crut de son devoir de mener de front l'oeuvre d'évangélisation et d'éducation. Le but poursuivi était de se préparer des prêtres, mais il n'ignorait pas que, parmi les jeunes gens qui ne devaient pas répondre aux espoirs mis sur eux, il s'en rencontrerait plusieurs qui, en devenant les chefs de leurs concitoyens, seraient d'un secours inappréciable dans l'organisation religieuse et civile de l'immense pays de l'Ouest.

Les vocations sacerdotales furent lentes à éclore; il fallut attendre jusqu'en 1890 pour l'ordination du premier prêtre sorti du Collège de Saint-Boniface. Cependant le travail accompli dans cette institution pendant près de trois quarts de siècle fut loin d'être vain. Les rangs des laïques en bénéficièrent largement et l'Eglise n'eut qu'à s'en féliciter.

Ce qu'il a fallu de dévouement, d'énergique persévérance et de confiance en Dieu pour créer cette oeuvre et la maintenir en existence à l'époque héroïque des débuts, puis la développer selon les besoins du pays au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, Dieu seul le sait. Les historiens essaient bien de nous le raconter, mais il y a trop de choses qui leur échappent pour que nous puissions nous en faire une juste idée aidés seulement de leurs récits. Il faut avoir vécu dans cette province longtemps avant l'ère de progrès que nous avons connue ces dernières années, pour se rendre compte des difficultés de s'assurer un personnel et les ressources nécessaires pour tenir cette oeuvre en existence. Rien d'étonnant que le Collège de Saint-Boniface ait passé successivement de la direction des prêtres séculiers à celle des Frères des Ecoles Chrétiennes en 1854, puis à celle des Oblats de Marie Immaculée en 1860 pour revenir en 1866 aux prêtres séculiers qui l'ont remis à la Compagnie de Jésus en 1885.

Pendant longtemps notre collège a été indépendant de tout autre établissement d'éducation. Il se traçait lui-même ses programmes d'études et les appliquait selon la direction de ceux qui en avaient la charge. En 1877 il s'érigea en corporation et devint partie de l'Université de Manitoba avec le Collège St. John et le Collège Manitoba. A cette époque le pays ne souffrait pas encore du chancre de l'indifférence religieuse en matière de formation scolaire. Les programmes universitaires furent rédigés de manière à ne toucher en rien la formation religieuse des nôtres dans toutes les matières où cette formation pouvait être atteinte. Pour les autres matières les programmes universitaires furent suivis. Le Collège de Saint-Boniface a toujours fait excellente figure à l'université et les directeurs n'eurent qu'à se féliciter du résultat des examens subis par leurs élèves.

Pendant que le Collège de Saint-Boniface donnait à la jeunesse une formation religieuse soignée et une formation séculière inférieure à nulle autre donnée en cette province, il évoluait aussi de façon à se tenir toujours au diapason des besoins de la population catholique. Au début, et pendant longtemps, l'éducation y fut française. Lorsque l'élément catholique non français fut devenu une quantité appréciable, ce qui est de date encore récente, Monseigneur Langevin, alors archevêque de Saint-Boniface, se concerta avec les Pères Jésuites pour donner aux nouveaux venus toute facilité de n'étudier que l'anglais, à leur gré. A cette fin, dès 1906 les Pères Jésuites s'imposèrent de lourds sacrifices d'hommes et d'argent pour organiser un cours anglais à côté du cours classique français.

La crise financière des dix dernières années a donné des soucis très graves à l'archevêque actuel et aux Pères Jésuites. Maintenir ce double cours dans un diocèse diminué de la moitié de ses forces n'était pas une entreprise facile. C'est notre devoir de rendre ici justice à l'illustre Compagnie de Jésus qui s'est dépensée sans compter pour ne pas faiblir aux jours d'épreuve et maintenir en cette province l'enseignement secondaire catholique pour tous ceux qui veulent en profiter.

Les difficultés semblaient s'aplanir quand la Divine Providence a jugé le temps venu de nous faire passer par l'épreuve que vous connaissez. L'incendie du vingt-cinq novembre dernier a anéanti ce monument qui rappelait à la génération actuelle tant de souvenirs et tant de mérites!

Devons-nous ajouter qu'il faut encore y voir la disparition des espérances qui y étaient attachées?

Nous ne vous cachons pas, Nos Très Chers Frères, que le premier sentiment qui a envahi notre âme, après celui de la résignation à ce que la Divine Providence a bien voulu permettre, fut presque un sentiment de découragement devant l'immensité de la tâche qui s'impose pour réparer les ruines. Dix années de crise financière et des charges énormes sur notre immeuble ont taxé non seulement le revenu mais le bien-fonds de la Corporation Archiépiscopale à leur suprême limite. Je n'ai pas à vous entretenir ici de la diminution des forces de résistance du diocèse, après les divisions successives de ces dernières années. Il nous reste juste ce qui est nécessaire pour dire du diocèse qu'il est viable. Dans ces conditions il nous a semblé que l'oeuvre à accomplir dépassait nos forces. Devant la tempête qui s'élevait subitement, nous avons cru un instant qu'il n'y avait plus qu'à carguer les voiles, et nous efforcer de tenir la barque à flot, en attendant des jours meilleurs.

Y avait-il là plus de sentiment humain que de vues de foi? Peut-être; il est parfois si difficile, de bien analyser l'état d'une âme en proie aux angoisses de la souffrance. C'est avec une vive satisfaction que nous avons constaté plus d'optimisme chez d'autres. Des citoyens éclairés de notre ville épiscopale et d'ailleurs, magistrats, hommes de profession et d'affaires, simples manoeuvres se sont dit que le Collège de Saint-Boniface était la condition indispensable de survie de l'influence catholique en cette province, et, avec une unanimité qui leur fait honneur ils ont résolu de faire surgir le Collège de Saint-Boniface de ses cendres. Si, en d'autres temps, on a pu compter sur les vieilles provinces de la Confédération pour donner à l'élément catholique des représentants capables de lui faire honneur dans les sphères ecclésiastiques et civiles, la chose semble devenir de plus en plus difficile par suite du caractère cosmopolite de notre population. C'est ici, au milieu de nous, que doivent surtout se préparer ceux qui sont appelés à exercer une influence prépondérante sur la marche des événements. Convaincus que Dieu secondera les oeuvres entreprises pour sa gloire et le bien de son Eglise, ces citoyens dignes de tous les éloges, ont mis en Lui leur confiance et ont tenté ce qui nous semblait une impossibilité. Ils se sont offerts pour travailler à faire renaître de ses cendres l'institution seule capable de leur former, pour toutes les sphères, des chefs catholiques aptes à continuer l'oeuvre de leurs devanciers. C'est le coeur gros d'émotion que nous leur disons merci. Tant de générosité et de dévouement de la part de nos laïques influents devait attirer l'attention du pays. Le public, à quelques exceptions près, s'est ému de notre malheur. Jusqu'à présent, on a répondu aux appels avec grande générosité. Notre ville épiscopale devait donner l'exemple, et nous eussions été fort gêné de tendre la main ailleurs si elle n'eût fait tout son devoir. Malgré la crise actuelle, en dépit d'oeuvres locales nombreuses qui ont drainé ses ressources, notre ville de Saint-Boniface, qui compte une population catholique assez restreinte, a été admirable. En deux jours le comité nommé à cette fin a recueilli la somme considérable de dix-sept mille piastres.

(A suivre en page 4)

LES PAROISSES FRANCAISES

Les Paroisses Françaises de l'Ouest du diocèse de Saint-Boniface ont été visitées par nos délégués dimanche dernier. Le résultat de cette première journée de perception nous est inconnu; nos délégués n'étant pas encore revenus au moment où nous écrivons ces lignes. Nous espérons pouvoir publier la semaine prochaine les listes de souscription.

La perception se continuera dimanche prochain, 28 janvier. Voici la liste des paroisses qui seront visitées et des délégués du comité:

St-Jean-Baptiste	Monseigneur l'Archevêque
Letellier	Monseigneur Jubinville
La Broquerie	Rév. Père Bourque, S. J.
Ste- Agathe	M. l'Abbé Sabourin
St-Adolphe	M. l'Abbé Primeau
Lorette	Rév. Père Lacouture, S. J.
St-Pierre	Rév. Père Bournival, S. J.
St-Malo	Rév. Père Bernier, S. J.
Ste-Anne	Rév. Père Longpré, S. J.
Thibauville	Rév. Père Bellerose, S. J.
Ste-Geneviève	M. l'Abbé Lamy
Ste-Elizabeth	M. l'Abbé Messier
Ile des Chênes	M. l'Abbé Boulay
Aubigny	M. l'Abbé Dion
St-Norbert	L'Honorable Jos. Bernier
St-Joseph	M. Henri Lacerte

Des nouvelles nous sont déjà venues de quelques-unes de ces paroisses et tout indique de la perception. Nos délégués s'attendent à être partout bien secondés et il faut espérer qu'ils ne seront pas deçus sous ce rapport.

Il nous faut maintenant annoncer que le qu'il s'y fait une organisation sérieuse en vue comité n'enverra pas de délégués dans le diocèse de Winnipeg. Nous prions nos paroisses françaises d'en prendre note. Cependant, il se fera dimanche dans toutes les églises du diocèse une quête au profit du Collège. Nous prenons la liberté de rappeler aux catholiques de langue française du diocèse de Winnipeg de ne pas oublier que nous comptons sur leur grande générosité. La reconstruction du Collège de Saint-Boniface c'est la tâche essentielle à laquelle doivent se dévouer tous les Canadiens-Français du Manitoba. Il n'est pas de considération qui doive dminuer l'effort dû par chacun.

Quand nos campagnes auront fait leur part le comité de reconstruction s'adressera à la Providence de Québec. On comprendra donc l'importance qu'il y a pour nous de faire un très grand effort.

Le Comité s'attend à ce que les délégués soient reçus aux gares de chemin de fer et que les comités locaux voient à les faire transporter à l'endroit où ils doivent aller.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE DE ST-BONIFACE

PATRON

Sa Grandeur Monseiggneur Arthur Béliveau, Archevêque de Saint-Boniface.

PRESIDENT-HONORAIRE

Sa Grandeur Monseigneur Joseph Prud'homme, Evêque de Prince Albert et Saskatoon

PRESIDENT

Monsieur Roger Goulet

1er VICE-PRESIDENT

Monsieur l'Abbé Elie Rocan

2nd VICE-PRESIDENT

Monsieur Louis Philippe Gagnon

SECRETAIRE

Monsieur A. C. LaRivière

ASST.-SECRETAIRE

Monsieur Eugène Lemay

TRESORIER

Monsieur Jean Arpin

MEMBRES DU CONSEIL

Monseigneur W. Jubinville, Monsieur l'abbé A. Sabourin, R. P. Louis Péalapra, M. l'abbé Yvan Kolsum, Docteur F. Lachance, M. Noel Bernier, Docteur J. J. Trudel, M. Charles Beecher, M. C. T. Wyrzykowski, M. Thomas Beaubien

(A suivre sur la page 4.)

LE VAINQUEUR

Un livre vient de paraitre à Londres qui provoque de la part de la presse anglaise d'assez vives critiques. Sous le titre: "le Commandement de sir DouglasHaig", deux écrivains, dont l'un fut secrétaire particulier du maréchal Haig pendant la guerre, y refont de façon nouvelle l'histoire de la fin de la grande guerre.

On nous y apprend sur la foi de documents qui, par malheur, ne sont pas cités, que la part du maréchal Haig dans la victoire fut plus grande qu'on ne pense.

Ce furent lui, assurent ces auteurs, qui, le 24 mars 1918, fit donner au maréchal Foch le commandement suprême. La victoire du 8 Aout 1918 devant Amiens, fut exclusivement due à un plan britannique. Ce fut de même, malgré la résistance de Foch, qui voulait prolonger la bataille sur le front de Chaulnes, que fut lancée le 21 aout la glorieuse attaque sur Bapaume, entièrement préparée par l'état-major anglais. Le maréchal Haig, nous dit-on, fit mieux encore, car ce fut lui qui inspira les directions pour les grandes attaques concentriques du mois de septembre, contenues dans l'ordre de Foch du 3 septembre et qui donnèrent à l'offensive alliée une "forme scientifique".

En un mot, ce livre n'est pas loin d'affirmer que le génie de Haig ne fut pas loin d'égaler celui de Foch.

Que répondrait le maréchal Foch, s'il était dans ses habitudes de se mêler à de pareilles discussions? On l'imagine sans peine, dans son cabinet du boulevard des Invalides, parcourant ces deux tomes, la pipe à la main, le corps un peu penché en arrière, comme s'il cherchait à évaluer une distance.

—Ma foi, il y a du vrai dans tout cela, dirait-il avec bonhomie.

Les excellentes relations personnelles que le maréchal Foch n'a cessé d'entretenir avec le maréchal Haig—et qui se seraient encore attestées par des lettres toutes récentes — rendent en effet impossible toute mesquine rivalité entre ces deux soldats. De même que le maréchal Haig rendit publiquement hommage à l'époque de l'armistice, à l'homme qui avait dirigé l'ensemble des armées alliées, le maréchal Foch fut toujours le premier à souligner la grandeur de la tâche accomplie par l'armée anglaise et par son chef.

Mais il est une autre raison qui, à cet égard, mettrait le maréchal Foch à l'abri de tout étonnement. Elle tient à la façon même dont il sut pendant la guerre, maintenir la bonne entente des alliés.

Ce n'était pas là une besogne ai-

(A suivre en page 2)

LE VAINQUEUR

(Suite de la page 1)

sée, ni de faible importance. Un grand homme de guerre n'est pas nécessairement habile dans l'art de se faire écouter par des généraux étrangers. Le maréchal Joffre lui-même, certains jours, donnait sa langue au chat. Sortant, le 3 juillet 1916, d'une entrevue où il avait vainement tenté de fléchir la résistance de sir Douglas Haig, il dit au général Foch, avec sa rondeur ordinaire: " Je ne veux plus le voir. Tâchez de vous débrouiller avec lui."

Le général Foch fut ce jour-là plus heureux que le général Joffre, car il obtint la reprise de l'offensive anglaise sur la Somme. Le principal secret de son succès, on le trouve peut-être dans le fait qu'il s'arrangeait toujours pour donner du génie aux autres.

Il n'éprouva jamais de sérieuse difficulté à collaborer avec le maréchal Haig. C'était cependant un Ecossais tenace et lent, possédant à fond son métier d'officier anglais, énergique dans l'exécution, mais d'imagination moins vive que le maréchal Wilson, et pour tout dire d'un caractère peu maniable.

Quand au lendemain de l'offensive du 18 juillet, le maréchal Foch voulut déclencher une puissante attaque dans la région d'Amiens, il eut recours à un double stratagème, d'ailleurs innocent. Il proposa à Haig de mettre sous ses ordres, pour cette attaque, une armée française, ce qui l'obligerait à prendre lui-même la direction de l'opération et à y faire participer ses meilleures troupes. Il le chargea en même temps de faire lui-même le plan tactique de cette offensive, et en fait approuva celui que l'état-major anglais réussit à combiner.

—De cette manière, disait-il, plus tard, en riant sous sa moustache, j'étais bien sur que Haig donnerait à fond.

Ce qui se passa pour l'attaque du 8 aout se renouvela pour toutes les opérations suivantes. Non seulement Foch, après une discussion sérieuse, laissait aux Anglais le bénéfice de leurs propres idées, mais il encourageait Haig à croire en lui-même, et ce fut seulement sur ses instances que Haig se décida lancer, le 21 aout, l'attaque de Bapaume avec des effectifs que le prudent Ecossais jugeait à peine suffisants.

—Allez-y, lui disait le maréchal Vous dites que vous n'avez rien là-bas: cela suffit.

A cet égard, il est un document qui mériterait la publication, c'est le contenu d'un vieux carnet, fermé par un mauvais élastique, où le maréchal Foch inscrivait en caractères abrégés tous les événements de la guerre. On y trouve relatées les visites que, tous les 8 jours, à la fin de la campagne de 1918, le maréchal Foch faisait au château de Mouchy, près de Beauvais, pour y rencontrer Haig. Il y eut des heures où, en pleines opérations, le maréchal anglais avouait ne plus très bien voir où l'on allait et ne se conformait aux avis de Foch que grâce à la foi du charbonnier.

A tout moment, cependant, Foch sut le guérir du doute et l'aider à se montrer grand homme de guerre. Lui ayant permis de se découvrir, après s'être cherché longtemps, il ne saurait trouver mauvais — en dépit des libertés que les auteurs du livre prenntnt avec certains faits — que l'on souligne le mérite d'un fidèle et loyal collaborateur. Aujourd'hui comme naguère, le maréchal Foch est d'ailleurs de ceux qui croient qu'il faut soutenir un allié, si l'on veut que l'allié vous soutienne.

"Courrier des E.-U." *P. Millet*

PROPOS JAPONAIS ET APOSTOLIQUES

Voilà un nouveau livre sur les missions. Il est l'oeuvre du Rév. père Urbain-Marie Chartier, un canadien français missionnaire franciscain de la préfecture apostolique de Sapporo, au Japon.

Le volume se présente bien: il a belle toilette, avec une vignette couverture aux couleurs de soleil. Il porte en titre: *Propos japonais*, et, en sous titre: *Au pays du soleil levant*. Pour nous canadiens, ce serait plutôt: au pays du soleil couchant. Mais l'usage veut qu'on dise tuojours et partout le pays du soleil levant.

L'ouvrage pourrait se diviser en deux parties: la vie et les moeurs japonaises: le travail d'apostolat au Japon, ses difficultés et ses espérances. Cette dernière partie plait davantage, mais c'est peut-être, parce qu'on a lu d'abord les propos franchement japonais.

Ce livre ne nous enthousiasmera pas comme son aîné les *Débuts d'un missionnaire*. Il laissera plus d'un lecteur pensif, inquiet. Mais cette inquiétude sera vivifiante: elle fera prier pour ces missions si difficiles si arides et pourtant si pressantes. Le chapitre sur l'*Importance de la conversion du Japon*, s'il ne suscite pas des vocations, fera sûrement se multiplier

(A suivre sur la 3me page)

PROPOS JAPONAIS ET APOSTOLIQUES

(Suite de la 2e page)

les prières ferventes pour que le vrai soleil, celui qui donne la lumière de Dieu, se lève sans retard sur ces îles merveilleuses. Il y a là 70,000,000 d'hommes intelligents, actifs, entreprenants; sur ce nombre à peine 70,000, soit un par mille, vivent en pensant au ciel. Il faut dire au jamais: la moisson est immense et bien rare sont les moissonneurs. Il n'y a pas un lecteur qui a fermé ce livre, sans prier le divin Maître d'envoyer un grand nombre d'ouvriers, sans retard, dans cette vigne immense, et, jusqu'ici, si peu féconde en bons fruits.

Ces prières d'âmes ferventes multiplieront les vocations et les aumônes; les missionnaires seront plus nombreux et moins pauvres; les conversions se feront plus aisées et plus fréquentes. Voilà bien ce qu'il faut au Japon: la prière ardente des catholiques: Dieu fera le reste, il trouvera les apôtres, il touchera les coeurs des païens, il éclairera leurs intelligences des lumineuses ténèbres de la foi; il fera germer, grandir et murir la moisson en son temps.

C'est là, à notre avis, le service que rendront ces *Propos japonais* aux catholiques de chez nous et à la jeune Eglise du Japon. Peu importent les moeurs du pays du soleil levant; peu importe ses richesses; ce qui compte, ce qui presse, ce qui est urgent, ce que nous devons demander, ce pour quoi il faut prier, supplier, c'est la conversion de ces 70,000,000 d'hommes; c'est le règne du Christ sur ces peuplades innombrables; c'est l'évanélisation rapide et profonde de tous les Japonais; c'est l'unique nécessaire.

Le père Urbain-Marie a écrit son livre pour cela, rien que pour cela; nous le lirons, le répandrons à pleines mains uniquement aussi pour cela: pour que, de tout le Canada français, monte vers Dieu un faisceau irrésistible de prières pour demander à l'Esprit-Saint que le Christ soit annoncé, connu et aimé dans tout le pays du soleil levant.

Une Mere Ivrogne

Encore un défaut mental. L'allocation de la mère fut arrêtée, elle fut dépensée à boire plutôt que de payer le loyer. Quelle maison pour 2 garçonnets de 12 et 14 ans. Ils sont maintenant à la garde de la société d'assistance à l'enfance et ne vagabondent plus dans les rues. Ceci est seulement un exemple entre des miliers d'enfants négligés, mal traités et sans abri aidés cette année, maintenus par les dons des âmes charitables qui aiment les enfants. Etes-vous de ceux-là. Votre obole est demandée instamment par cette charitable société.

Children's Aid Society
OF WINNIPEG
Organisation Provinciale
Alexander Ave.E.
WINNIPEG

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

LETTRE PASTORALE

(Suite de la page 1)

Le Gouvernement de la vieille Province de Québec, fidèle à sa devise, s'est souvenu du passé. Il s'est rappelé qu'en 1881 c'est grâce surtout aux généreuses contributions des catholiques des deux rives du Saint-Laurent que Mgr Taché a pu construire la partie centrale du collège qui n'est plus et que, si cette institution a pu se développer, c'est encore dû à la générosité des prêtres séculiers et réguliers venus du même endroit. Allant au-devant des désirs de la population qu'il représente, le Gouvernement de Québec a reçu, à bras ouverts, les délégués du comité de reconstruction du Collège de Saint-Boniface et leur a donné l'espoir d'une contribution digne de Québec.

Le travail commencé sous de si heureux auspices se poursuit activement. Le tour des paroisses de notre diocèse viendra bientôt. Des délégués iront faire appel à votre générosité. Il ne s'agit pas d'une quête ordinaire, si généreuse soit-elle, mais d'une souscription en règle où tous doivent figurer et cela après s'être rendu compte qu'il s'agit d'un suprême effort à faire. Notre dignité exige qu'avant de tendre la main ailleurs nous allions au bout de nos forces. L'année est dure, nous ne l'ignorons pas. Il y a cependant dans chaque paroisse des hommes qui, tout en ne disposant pas actuellement de beaucoup d'argent liquide, ont une situation financière assurée. Il importe que ceux-là engagent l'avenir après avoir versé tout le comptant dont ils peuvent actuellement disposer. On l'a fort justement fait remarquer, il ne s'agit pas de donner ici simplement de son superflu ou une modeste offrande sur ses revenus courants mais il faut engager son capital. Rappelez-vous, Nos Très Chers Frères, qu'en assurant la survie d'une institution indispensable à la conservation de tout ce que vous avez de plus cher, vous travaillez de la façon la plus efficace possible pour l'intérêt de vos enfants et de leurs descendants, vous leur assurez un bien qui surpasse tout ce que vous pourriez leur laisser d'avantages terrestres.

Nous comptons sur vous.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres où l'on fait l'office public le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de notre chancelier, le douze janvier mil neuf cent vingt-trois.

† ARTHUR, Archevêque de St-Boniface

Par Monseigneur, J. AD. SABOURIN, ptre, Chancelier.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES

(Suite de la page 1)

Les anciens élèves du collège de Saint-Boniface ont ressenti un profonde douleur en voyant s'effondrer dans un incendie les murs de leur Alma Mater et, ils expriment cette douleur par la présente résolution, à laquelle ils entendent donner caractère de document historique.

Les anciens élèves du collège de Saint-Boniface présentent leurs vives sympathies aux parents des victimes de cette lamentable catastrophe.

Les anciens élèves du collège de Saint Boniface remercient les Révérends Pères Jésuites d'avoir consenti, malgré le désastre du 25 novembre dernier, à continuer l'oeuvre qu'ils ont assumée avec tant de dévouement depuis 1885 sur les bords de la Rivière Rouge;

Ils offrent des actions de grâce à Sa Grandeur Mgr l'Aschevêque de Saint-Boniface dont la munificence a si providentiellement aplani les premières difficultés;

Ils font part de leur reconnaissance aux prêtres du Petit Séminaire, qui ont généreusement fait le sacrifice de leur palais pour assurer la reprise immédiate des classes; ils témoignent leur gratitude à la Législature de la Province de Québec qui vient de voter, à l'unanimité, une somme de $25,000,00 au fonds de reconstruction du collège.

ils proclament leur indéfectible loyauté à leur Alma Mater et prennent l'engagement de travailler de concert avec le dévoué comité des citoyens, à faire renaitre de ses cendres l'édifice démoli.

SUR LES MISSIONS

On a lu la semaine passée cette belle page de Monseigneur Le Roy sur le mode d'inauguration des Missions; voici maintenant d'après le même auteur, ancien missionnaire lui-même, "Comment se recrutent ces volontaires"

"Je lisais, dit Mgr Le Roy un prospectus américain —les Américains font très bien les Prospectus—, destiné à les attirer dans une école apostolique. Après avoir exposé le besoin qu'on avait de missionnaires, la petite feuille passait aux avantages sur lesquels ils pouvaient compter:

"Pas de salaire;
"Pas de vacances:
"Pas de retraite:
"Pas de pension.

"Mais par contre, beaucoup de travail très dur, une habitation misérable, des consolations peut-être, des déceptions certainement, des maladies souvent, la mort violente et obscure, et une tombe dans l'Inconnu. "Venez"!

"Et là-dessus ils arrivent.... C'est que le prospectus n'a pas tout dit. Il n'a pas dit que c'est pour Dieu, et que le Ciel est au bout.

"Les années de formation terminées, voici le missionnaire à son poste. Quels que soient la société qui l'encadre, l'habit qu'il porte, le pays qu'il habite, la langue qu'il parle et le peuple auquel il fut envoyé, vous le trouverez le même partout. Il manque de beaucoup de choses, mais il supplée à cette indigence en faisant bonne figure à la misère. Il est souvent arrêté par la maladie, mais la perspective de la fièvre du lendemain lui fait oublier celle de la veille; parfois, beaucoup de déceptions l'attendent après beaucoup d'efforts, mais bientôt de nombreux espoirs le font revivre. Et ainsi à travers les misères de toutes sortes et les joies les plus profondes qui puissent faire battre un coeur d'homme, les merveilleuses consolations des triomphes intimes, les amitiés fidèles, il voit s'écouler son existence, qui, à tout prendre, ne fut point banale. Là-bas, au pays, ses amis d'enfance, ses anciens maitres, ses vieux parents, s'en vont, un à un, s'allonger sous l'herbe du cimetière, à l'ombre de l'église où ils furent baptisés. Il l'apprend au cours des années, et de loin, il les salue dans leur repos; puis un jour il se couche aussi, plus fatigué que de coutume, et comprend qu'il ne se relèvera plus.... alors il revoit sa vie, il remonte lentement le passé, et il s'aperçoit que, venu au milieu d'un peuple de sauvages, il est entouré d'un peuple de chrétiens. Les âmes dont il s'est fait précéder au ciel lui apparaissent dans l'obscurité lumineuse de sa dernière heure, pour faire escorte à son âme; d'autres viendront le rejoindre du centre qu'il a créé. Et voyant que son passage en ce monde ne fut point inutile, qu'il a reculé les bornes de l'église catholique et planté plus loin son drapeau, qu'il a sauvé des âmes qui, sans lui n'auraient pas été sauvés, il s'endort sous le regard de Dieu qu'il a servi et dont il attend miséricorde, content de la journée faite, et satisfait de l'avoir ainsi véeue."

NOUVELLES LOCALES

Les travaux au bloc Dubuc avancent rapidement.

Mgr Sinnott a publié un lettre pastorale demandant à ses fidèles de souscrire pour la reconstruction du Collège de Saint-Boniface.

La fanfare de la Cité de St-Boniface a fait de la belle musique dimanche dernier au patinoir. Vendredi soir grande mascarade.

Ce soir assemblée du Conseil de Ville pour donner des renseignements au Comité des Citoyens, au sujet des taxes sur les institutions religieuses.

La poursuite de M. Viel contre la commission scolaire s'est terminée lundi dernier devant le juge Prud'homme. Le jugement sera rendu le 23 février.

M. John C. Davis a fait une lecture hier soir à l'Hôtel de Ville sur "La protection contre les incendies". M. le Maire Laurendeau présidait la séance.

Les demoiselles de la ligue C. F. donneront une soirée de cartes dimanche soir le 28 janvier dans les salles du Collège (petit séminaire) en continuation de leur dernier bazar.

Le 7 février prochain, commencera un grand carnaval au patinoir de St-Boniface; ce carnaval durera quatre jours. Les organisateurs cherchent des reines pour l'occasion.

L'administration britannique informe que les correspondances à destination de la Thrace orientale peuvent maintenant être expédiées par Constantinople. Seules les correspondances en français ou en turc sont admises.

Assemblée de l'exécutif de l'Association des Anciens Elèves du Collège de St-Boniface jeudi le 25 janvier au nouveau collège (séminaire) à 8 heures p. m.

Réunion importante. Les membres du Conseil sont priés d'être présents.





PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1438—A By-Law of the City of St. Boniface to regulate Vehicles and Vehicular Traffic within the City of St. Boniface.

No. 1439—A By-Law of the City of St. Boniface to amend By-Law No. 1227 relating to waterworks.

No. 1440—To amend By-Law No. 1310 of the City of St. Boniface to determine the "Business Assessment" to be made upon Corporations, Companies, Individuals, or Partnership liable thereto and the "Business Tax" to be levied on said assessment.

No. 1441—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to Julie Verhaeghe of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, wife of Richard Noppe, Housekeeper, of the following property. Lot 24, Block 8, RCMP, Plan 1507.

No. 1442—For inflicting penalties for breach of any of the provisions of the By-laws of the City of St. Boniface.

No. 1443—To provide for registration of Plan of Subdivision of Lots 628 & 719, DGS 76, Plan 64. and closing lane between Lots 628 and 630, and opening as a lane, a portion of Lot 727, DGS 76, Plan 64.

No. 1444—To provide for the consolidation of the amounts required for the local Improvements referred to in and for the issue of debentures named in By-laws Nos. 1327 to 1330 inclusive, 1333 to 1344 inclusive, 1346 and 1347, 1349 to 1403 inclusive, 1422 to 1432 inclusive and 1434 to 1437.

No. 1445—A By-law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos. 1407, 1408, 1409. 1412, 1413 and 1420.

No. 1446—A By-law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos 1331, 1332, 1345. 1346 and 1433.

No. 1447—A By-law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos 1406, 1411 and 1421.

No. 1448—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a sewer on Seine St. from Dubuc Street to South line of Lot 76 in Plan 651.

No. 1449—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of boring a well on Cote St. between Archibald St. and Evans Ave.

No. 1450—A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making grading on Dufferin Avenue between Patterson St., and Linden Avenue.

No. 1451—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five foot Cinder walk on North side of Kavanagh St. between Archibald St. and Dufresne St.

No. 1452—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five foot Cinder walk on both sides of Cote Street between Archibald Street and Evans Avenue.

No. 1453—A By-law of the City of St. Boniface to provid for assessment by special rate the cost of making a 12 inch. tile Sewer on Rue d'Orsonnens, between rue St. Luc and Carriere Avenue.

No. 1454—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making Five foot Granolithic sidewalk on both sides of Eugenie Street extending from Tache Avenue to Kenny Street.

No. 1455—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four foot (4') Concrete sidewalk on East side of Lisgar Avenue from McMillan Avenue to Line south of Lot 6 in Block 43 Plan 385.

No. 1456—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment of City's share of Paving on Victoria Street from Tache Avenue to Langevin Street.

No. 1457—A By-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making concrete pavement 20 feet in width on Victoria Street extending from Tache Avenue to Langevin Street.

No. 1458—A By-law of the City of St. Boniface to repeal By-law No. 1153 respecting the appointment of Two Auditors.

No. 1459—A By-law o fthe City of St. Boniface to repeal By-law No. 1250 relating to the appointment of a Permanent Board of Assessment Commissioners.

No. 1460—By-law of the City of St-Boniface respecting the appointment of Two Assessment Commissioners.

No. 1461—A By-law of the City of St. Boniface to incur and create a debt to raise the amount necessary to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, water pipes, services and appliances and the work of excavation and construction, such debt to be in the amount of Fifty Thousand Dollars ($50,000.00)

No. 1462—A By-law of the City of St. Boniface authorizing the transfer of the most Southerly fifty feet in width of Lot "C" in Block Eleven which Lot is shown on a plan of survey of part of Lots Eighty. Eighty-one, Eighty-eight and Eighty-nine of the Parish of St. Boniface registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 386; excepting there out and therefrom the most Southerly ten feet in width. [Norwood Masonic Holling Co.)

No. 1463—A By-law of the City of St. Boniface to provide for and authorize the creation of a debt of Twenty-thousand Dollars ($20,000.00) by the issue of debentures for the purpose of purchasing apparatus for protection against fire for the City of St. Boniface.

No. 1464—A By-Law of the City of St. Boniface consolidating By-laws Nos. 1414 and 1417.

No. 1465—A By-law of the City of St. Boniface to create a debt of $50,000.00 by the issue of debentures, in connection with deficit in cost of construction of sewers in City of St-Boniface.

No. 1466—Re Appointment of E. A. Conde and F. T. Taylor as Solicitors for City of St. Boniface.

No. 1468—A By-law of the City of St. Boniface to determine the "Business Assessment" to be made upon the Corporations, Companies, Individuals or Partnerships. liable thereto, and the "Business Tax" to be levied on said Assessment.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba" and "Norwood Press" or he will be too late to be heard in that behalf.

By order,

ERNEST GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man., 23 january, 1923

ON DEMANDE de correspondre avec des propriétaires de bonnes fermes à vendre. Donnez le montant comptant requis et tous les renseignements.

D. F. BUSH, Minneapolis, Minn.

